



Sainte-Pazanne Tir à l'Arc (SPTA44)	
Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire	
Lieu : Salle Ringeard	Date : 03/07/2021

Dénomination sociale : Sainte-Pazanne Tir à l'Arc SPTA44
Forme juridique : Association.
Capital social : 0€.
Siège de l'association : 4 Rue de la Feuillette, 44680 Sainte-Pazanne.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/06/2020

Le 13/06/2020 à 09 Heures 30, les membres de l'association Sainte-Pazanne Tir à l'Arc se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Salle Ringeard, 22 avenue du Général de Gaulle, 44680 Sainte-Pazanne.

Sont Présents :

Nom et Prénom	Adresse Postale	Rôle
Mr LALLEMAND Aurélien	4 Rue de la Feuille, 44680 Sainte-Pazanne	Président de séance
Mr CARRÉ Johann	2 rue du tenu, 44680 Sainte-Pazanne	Secrétaire de séance
Mr Olivier GUILLET		Représentant de la mairie
Mr BRECHET Didier	14 Rue du tenu, 44680 Sainte Pazanne	Adhérent
Mr BICHON Jean Pierre	11 Allée des châtaigniers, 44680 St Hilaire	Adhérent
Mr CALME Pascal	22, le pas 44680 Sainte Pazanne	Adhérent
Mme ORAIN Laurène	53, avenue des érables 44680 Sainte-Pazanne	Parent d'adhérent

Absents avec don de pouvoir :

Nom et Prénom	Adresse Postale	Don de pouvoir à
Mme LALLEMAND Julie	4 Rue de la Feuille, 44680 Sainte-Pazanne	LALLEMAND Aurélien

Début de la séance à 9 h 40.

L'assemblée générale désigne Aurélien LALLEMAND en qualité de président de séance et Johann CARRÉ en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire portera sur les points qui seront évoqués à l'ordre du jour :

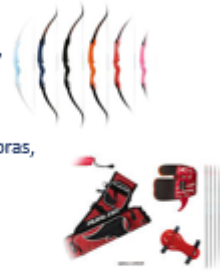
- Les acquis du club ;
- Accomplissement de la saison 2020/2021 ;
- Les membres du club ;
- Etat financier du club ;
- Projets pour la saison 2021/2022 ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau ;
- Evolution des statuts de l'association ;
- Evolution des créneaux horaires de l'association ;
- Information des tarifs d'adhésion, vente, et location de matériel pour la saison 2021/2022 ;
- Information des tarifs de vente des accessoires pour la saison 2021/2022 ;
- Questions/Réponses ;
- Remerciements.



Acquis du club :

Le président expose le matériel déjà acquis permettant au club de pratiquer son activité

- 20 Arcs classiques en location (housses, poignée, branches, corde, fausse-corde, repose flèche, viseur)
- 1 Arc à poulies et son équipement complet
- Plusieurs ensembles disponibles à l'achat (6 flèches, un protège bras, une palette, un carquois)
- 8 Cibles mobiles :
 - 8 chevalets
 - 6 mousses 30lbs max
 - 2 mousses 60lbs max.
- De l'outillage et du consommable pour l'entretien du matériel de tir
- Une trousse de secours
- Du balisage pour la sécurité des archers et des promeneurs
- La buvette Club !



Accomplissement de la saison 2019/2020 :

Puis présente les avancées sur cette saison : santé du club, historique du club, investissement matériel, matériel en place, nouveautés, rappel de quelques règles nécessaires au bon déroulement des séances...

Ouverture de la saison 2020 avec le contexte sanitaire assurée avec succès !

Organisation des portes ouvertes sur deux weekends (29 et 30/08, 5 et 6/07) avec un accueil de plus de 60 personnes !

Aujourd'hui, le club de Tir à l'Arc de Sainte-Pazanne c'est :

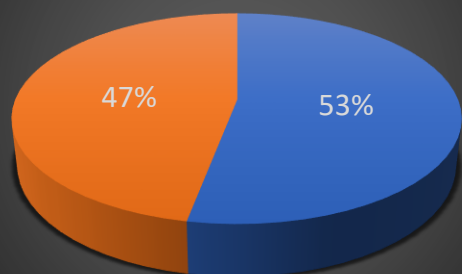
- 17 Licenciés
 - Qui connaissent les règles élémentaires de sécurité
 - Qui savent mettre en place le pas de tir en début de séance en respectant les contraintes liées à la sécurité
 - Qui savent ranger le matériel en fin de séance, en prenant soin de celui-ci
- Un pas de tir sécurisé
- Un espace de stockage
- Un site internet en évolution
- Une équipe dynamique

Les membres du club :

Un tour d'horizon est effectué sur les répartitions hommes/femmes et les créations, renouvellement de licences, et les catégories de licences

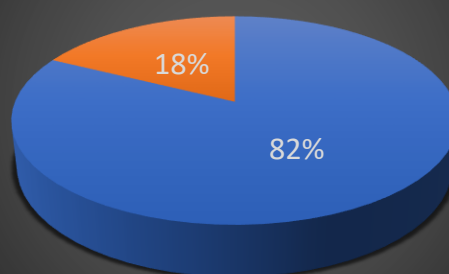


Création et Renouvellement



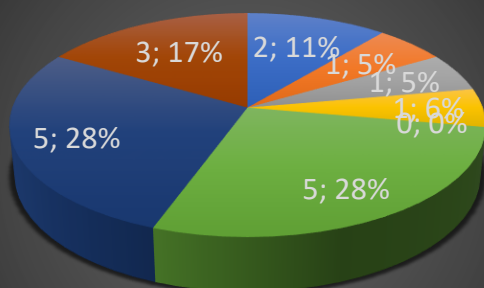
■ Renouvellement ■ Création

Répartition Hommes/Femmes



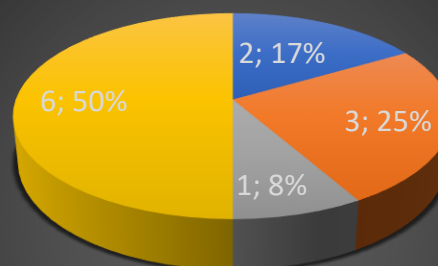
■ Hommes ■ Femmes

Licences par catégories d'âge



■ Poussin ■ Benjamin ■ Minime
■ Cadet ■ Junior ■ Sénior 1
■ Sénior 2 ■ Sénior 3

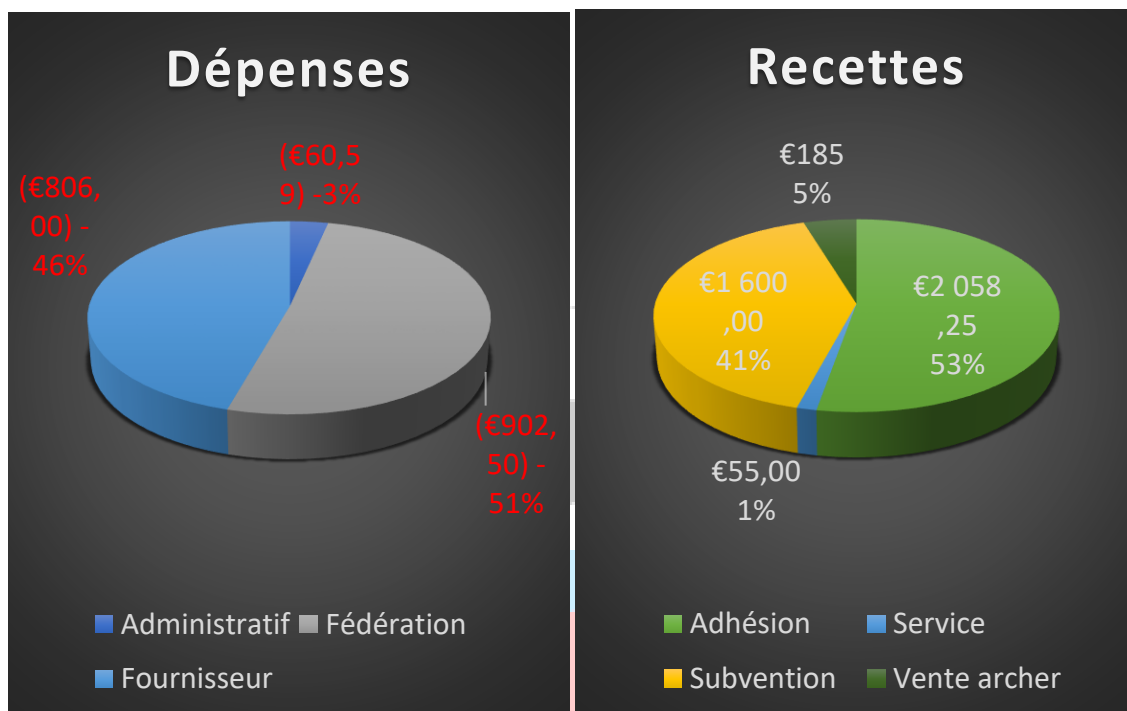
Licences par type



■ Poussin
■ Jeune
■ Adulte (Sans pratique)
■ Adulte (Club)

Etat financier du club :

Puis, présente les chiffres réalisés. Les comptes se portent bien, et les bénéfices réalisés grâce aux services ainsi qu'aux adhésions des archers, mais aussi les dons (Mairie et Crédit Agricole de Sainte-Pazanne), ont permis l'investissement de matériel sportif d'entretien et de maintenance du matériel.



Nous arrivons en cette fin d'année sur un léger positif (environ 88€), mais aussi un livret A disposant de 600€. Les rentrées d'argent générées par les licences à la rentrée, et un besoin d'investissement faible sera nécessaire en début d'année.



Détail des crédits et débits pour l'année écoulée :

Étiquettes de lignes	Somme de Crédit	Étiquettes de lignes	Somme de Débit
Adhésion	2058,25	Administratif	-60,59
BICHON Jean Pierre	92,5	Proxgroup	-11,39
BICHON Nadège	162,5	SMACL Assurance	-49,2
BRECHET Didier	122,5	Banque	-700
CALME Pascal	122,5	Épargne	-700
CARRÉ	142	Intérêts	
DENIS David	100,5	Virement	
GUEHERY Nicolas	162,5	Fédération	-902,5
LALLEMAND Aurélien	100,5	FFTA	-902,5
LALLEMAND Julie	47,5	Fournisseur	-806
LE MEUR Erwann	112,5	ESPACE TERRENA	-8,24
ORAIN Martin	169,5	GOLD ARCHERIE	-66,75
PILET François	170,25	HERACLES ARCHERY	-136,9
POULINET Benjamin	120,5	LYON ARCHERIE	-594,11
POULINET Noah	111,5	Total général	-2469,09
TRIBALLEAU Ethan	169,5		
TROCHON Eléna	151,5		
Banque	100,64		
Épargne			
Intérêts	0,64		
Virement	100		
Location Archer	55		
POULINET Benjamin	55		
Présent sur le compte	158,93		
(vide)	158,93		
Vente Archer	185		
BICHON Nadège	30		
CARRE Johann	19		
GUEHERY Nicolas	30		
LALLEMAND Aurélien	21		
LE MEUR Erwann	25		
PILET François	30		
TROCHON Eléna	30		
Total général	2557,82		

Projets pour la saison 2020/2021 :

De manière ouverte, les membres exposent les projets qu'ils aimeraient voir se réaliser sur la prochaine saison :

- Projet 1 : soumis par CARRE Johann : Trouver un partenaire matériel pour l'achat de l'équipement sportif directement lié à la pratique du Tir à l'Arc ;
- Projet 2 : soumis par CARRÉ Johann : Contrat de licences avec Super U Sainte-Pazanne (en cours d'étude pour la saison 2021/2022, non mis en place cette année par Super U pour cause de contexte sanitaire) ;
- Projet 3 : soumis par LALLEMEND Aurélien : Maillots aux couleurs du club (devis en cours)



Sainte-Pazanne Tir à l'Arc (SPTA44)	
Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire	
Lieu : Salle Ringeard	Date : 03/07/2021

- Projet 4 : soumis par le bureau : Achat des filets de protection pour les ombrières (attente de dimensions exactes) [mise en place de panneaux d'avertissements](#) ;
- Projet 5 : soumis par le bureau : Investissement dans de cibles de types « Lamtech »
- Projet 6 : soumis par le bureau : Etudier avec la maire la possibilité de l'installation d'un nouveau local à proximité des Ombrières.
- Projet 7 : soumis par le bureau, prendre contact avec la mairie de Saint-Hilaire de Chaléons pour une salle sur la période hivernale.

1^{ère} délibération : Projets 2020/2021 :

Projet	Nom du projet	Commentaires	Autres informations	Validation
1	Magasin partenaire	Investissement matériel		Oui
2	Contrat Super U	Contrat pour les licences avec Super U	Revoir 12/2021	Oui
3	Maillots Club	Proposition d'un maillot du club		Oui
4	Achat de filets	Attente des dimensions exactes (Mairie) pour commander les filets		Oui
5	Investissement ciblerie	Investissement cibles types « Lamtech »		Oui
6	Nouveau local de stockage	Local à proximité des ombrières		Oui
7	Pas de tir intérieur			Oui

Adoptée à l'unanimité

Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau :

Sachant que le trésorier et le responsable matériel, qui se sont désignés lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 30/09/2017, ne sont plus présents dans l'association, nous allons élire de nouveaux membres.

Pour cette nouvelle année, les membres suivants sont donc renouvelés à leurs postes :

- Mme LALLEMAND Julie, en qualité de Secrétaire et Chargée de Communication/Webmaster ;
- Mr CARRÉ Johann, en qualité de Trésorier ;
- Mr DENIS David, en qualité de Responsable Matériel ;

Mr LALLEMAND Aurélien conserve pour l'instant son titre de Président, il sera soumis au vote au terme de 3 années sportives échues. Les autres postes du bureau sont soumis à un vote annuel.

2^{ème} Délibération Membres du bureau :

Nom et Prénom	Poste	Elu(e)
Mme LALLEMAND Julie	Secrétaire et Chargée de Communication/Webmaster	OUI
Mr CARRÉ Johann	Trésorier	OUI
Mr DENIS David	Responsable Matériel	OUI

Adoptée à l'unanimité

Evolution des statuts de l'association :

Si l'association souhaite s'ouvrir à l'handisport, une modification des statuts de l'association est nécessaire, le besoin est-il justifié à ce jour ?

3^{ème} Délibération Modification des statuts :



Sainte-Pazanne Tir à l'Arc (SPTA44)	
Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire	
Lieu : Salle Ringeard	Date : 03/07/2021

Lors de la création de l'association, il n'a pas été prévu de section Handisport, aujourd'hui encore, nous n'avons pas de demande allant dans cette direction.

Un des archers présente un handicap, mais celui-ci n'interfère aucunement avec la pratique académique, et ne nécessite donc pas d'adaptabilité spécifique.

Si toutefois nous avons de la demande en ce sens, une réunion préalable serait à prévoir en fonction des situations des situations de handicap rencontré, afin de déterminer s'il est possible de s'adapter aux contraintes rencontrées, et comment les gérées de manière sécurisée tout en gardant le côté ludique et compétitif de notre sport.

Modification nécessaire : NON, pas pour le moment

Adoptée à l'unanimité

Evolution des créneaux horaires de l'association

A ce jour, nous disposons de quatre créneaux pour nos entraînements, animés par tout archers étant en capacité et en connaissance d'encadrer les séances sur la base du volontariat :

- Le mardi de 18h00 à 20h00 (à compter de septembre 2021)
- Le Mercredi de 17h30 à 20h30 (à compter d'août 2021)
- Le Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (à compter de juillet 2021)

Les séances sont assurées toute l'année, y compris lors des vacances scolaires, sous réserve des conditions météorologiques et du nombre de personnes disponibles.

Quatre personnes au sein du club disposent des clés du local afin de permettre son ouverture et sa fermeture :

- LALLEMAND Aurélien
- CARRÉ Johann
- BRECHET Didier
- DENIS David

Concernant l'ajout de nouveaux horaires, nous avons peu de contrainte pour ce qui est de l'utilisation du terrain, les boulistes s'en servant surtout les après-midis. Une validation se fera auprès de la mairie pour être autorisé à utiliser le terrain.

4^{ème} Délibération Modification des horaires :

Jour	Horaire	Encadré principalement par
Mardi	De 18h00 à 20h00	Didier
Mercredi	De 17h30 à 20h30	Aurélien, Johann, Didier, David
Samedi	De 09h00 à 12h00	Aurélien, Johann, Didier, David
Samedi	De 14h00 à 16h00	Johann

Adoptée à l'unanimité

Etude des tarifs d'adhésion, vente, et location de matériel pour la saison 2020/2021 :

Le prix de la licence restera inchangé pour ce qui est de la partie CLUB. À savoir :

Location d'arc (+ Caution)	Achat du matériel minimal	Part Club
30,00€ (100€)	35,00€ (+5€, changement du modèle de palette proposé)	60,00€

Concernant la part fédérale, le tarif sera mis à jour lorsque le montant sera communiqué par la fédération. À titre indicatif, le tarif de la saison 2020/2021 était de :

Première inscription	Part fédérale :					Assurance
	Adulte (compétition)	Adulte (pratique club)	Adulte (sans pratique)	Jeunes	Poussin	
20,00€	60,25€	52,25€	47,25€	41,25€	29,25€	0,25€



La licence découverte sera disponible à partir du 1^{er} mars 2021. Elle bénéficie d'un tarif moindre (divisé par deux concernant la location d'arc et la Part Club), la fédération proposera également un tarif moindre (19,5€ pour la saison 2019/2020).

Information des tarifs de vente des accessoires pour la saison 2020/2021 ;

Le club proposera toute l'année des articles à l'achat (sous réserve des stocks disponibles, les articles peuvent varier en fonction des arrivages et des fournisseurs, mais resteront, à minima à gammes équivalentes. Les prix sont susceptibles d'être ajustés en fonction des tarifs de nos fournisseurs.

Information de la création d'une « fiche réparation » ;

Le club demandera à tout archer de fournir en liquide 5€, lui permettant d'accéder aux diverses réparations matérielles, un décompte de cette somme sera effectué à chaque réparation sur une feuille disponible et consultable pour tous les archers.

Questions/réponses :

Nous laissons la parole de manière ouverte aux présents afin d'ouvrir des perspectives non envisagées :

- Proposition de mise en place de plus de « jeux » d'entraînements pour assurer notamment la motivation des plus jeunes.
- Souhait d'un planning des passages de flèches établis en début d'année.
- Demande de plus de concertation entre les différents entraîneurs afin d'obtenir plus de cohérence sur les conseils.

Remerciements :

Tout d'abord la mairie pour son soutien financier, la fourniture du pas de tir et du lieu de stockage, mais aussi pour nous avoir permis d'organiser notre Assemblée ce jour à la salle Ringeard.

Mais également notre partenaire, le Crédit Agricole de Sainte-Pazanne pour son soutien financier et sa confiance en notre projet sportif.

Ainsi que nos archers, pour leurs dons, astuces de bricolage et aides diverses dans la construction de notre club.

FIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE À 11 h 10.



Sainte-Pazanne Tir à l'Arc (SPTA44)

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

Lieu : Salle Ringeard

Date : 03/07/2021

Liste complète des membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance
Président	LALLEMAND	Aurélien	20/06/1989
Adresse complète		N° de téléphone	Emploi
4 rue de la feuillette, 44680 Sainte-Pazanne		06 67 75 47 34	Technicien Systèmes et Réseaux

Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance
Secrétaire, Chargée de communication/Webmaster	LALLEMAND	Julie	20/06/1989
Adresse complète		N° de téléphone	Emploi
4 rue de la feuillette, 44680 Sainte-Pazanne		06 76 74 86 68	Chargée de satisfaction client

Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance
Trésorier	CARRÉ	Johann	31/03/1982
Adresse complète		N° de téléphone	Emploi
2, rue du tenu 44680 Sainte Pazanne		06 59 82 19 84	Logisticien

Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance
Responsable Matériel	DENIS	David	15/02/1974
Adresse complète		N° de téléphone	Emploi
29 Le Cartron, 44680 Sainte Pazanne		06 79 46 52 13	Conducteur SNCF

Le 03/07/2021

Président - Aurélien LALLEMAND

Secrétaire de séance - Johann CARRÉ